



Commune de Perroy

Commission Gestion-Finances

Perroy, le 4 octobre 2022

Conseil Communal de Perroy du 13 octobre 2022

Rapport de la Commission Gestion-Finances – Préavis No 07/2022-

Autorisation d'emprunter CHF 3'000'000 pour les liquidités communales

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission Gestion-Finances s'est réunie à plusieurs reprises afin d'étudier l'objet soumis à notre Conseil. En date du 26 septembre 2022, votre commission a rencontré M. Joerg Dreier, Municipal, qui a répondu à nos questions portant sur le préavis cité en titre et nous avons également obtenu des éclaircissements par courriel de la part de Madame Annabelle Grandjean, boursière communale. Nous les en remercions.

Comme mentionné dans le préavis municipal, les liquidités disponibles de la Commune ne sont pas suffisantes pour faire face aux différents paiements dus au quatrième trimestre 2022 et en prévision du début d'année 2023. Il est à noter que cette situation de trésorerie ne traduit pas un manque au niveau du budget ou des comptes 2022 mais une difficulté liée aux calendriers de paiements et de recettes.

À la clôture des comptes 2021, la Commune présentait un niveau d'endettement de CHF12'800'000.- (en ligne avec le budget et conforme à notre plafond d'endettement de CHF20'000'000.-). Un des prêts, celui contracté en 2018 aux Retraites Populaires pour un montant de CHF4'000'000.- est lié principalement au projet de réfection de la RC52, a été remboursé en mars 2022. La Municipalité a pris cette décision afin de réagir au mieux à la situation du moment, à savoir de fortes liquidités disponibles et la pression des banques liée aux intérêts négatifs. Cependant ce prêt n'avait pas vocation à être remboursé intégralement dans ce délai et a créé cette fragilité de trésorerie que nous constatons aujourd'hui. C'est pour cette raison que la Municipalité propose de souscrire un nouvel emprunt d'un montant de CHF3'000'000.-, soit CHF1'000'000.- inférieur à l'endettement précédent.

En considérant ce nouvel emprunt, certains amortissements progressifs budgétés et le remboursement prévu du prêt ASIGOS en mai 2023, la projection d'endettement de la Commune à l'horizon 2023 est de CHF10'400'000.-, soit 2'400'000.- inférieure à son niveau de fin 2021.

Nous avons mis ce montant en perspective du plafond d'endettement de CHF20'000'000.- ainsi que des investissements probables prévus dans les 5 prochaines années qui se montent à environ CHF5'000'000.-. Notre endettement pourrait ainsi s'élever au maximum à 15'400'000.- (sans tenir compte des amortissements intermédiaires). Il en ressort que notre situation est suffisamment confortable pour permettre à la Commune de souscrire à ce nouvel emprunt et assainir la trésorerie.

Nous attirons toutefois l'attention de la Municipalité sur le risque de cumuler les emprunts pour financer la trésorerie courante et pénaliser ainsi notre capacité d'investissement. Nous l'incitons à réduire cette dette de façon partielle ou totale aussi rapidement que possible. Nous serons attentifs à ce titre lors de la revue du budget 2023.

Conclusions :

Au vu de ces informations, la Commission de Gestion-Finances vous propose d'accepter le préavis no 07/2022 – Autorisation d'emprunter CHF3'000'000.- pour les liquidités communales, tel que présenté.

Le rapporteur
Walter Biétry.

La Présidente de la Commission
Mireille Gaillard